

Pharmacien VOTEZ du 31 MARS au 7 avril à 12h

<https://elections-urps.sante.gouv.fr>



2
Vote à bulletin
secret
par voie
électronique



1
Tous les titulaires, co-titulaires
installés au 30 novembre 2020
syndiqués ou non



3
Réception des identifiants
par voie postale
Ne les perdez pas !
Prenez les en photo



4
du 31 mars midi
au 7 avril midi
semaine de Pâques

cela vous permettra de les retrouver facilement



Saisir

1. IDENTIFIANT

reçu par courrier

2. NUMERO ORDINAL

à 6 chiffres sans la lettre A
sur votre carte d'inscription à l'Ordre

3. NUMERO DE PORTABLE



5

Rendez-vous sur le site
<https://elections-urps.sante.gouv.fr>



7
Saisissez le mot
de passe reçu
par SMS



8
Cliquez sur CONNEXION
Sélectionnez ma liste USPO

VOTEZ USPO

Vous n'avez pas vos codes ?

A partir du 31 mars, vous pouvez générer un nouvel identifiant

<https://elections-urps.sante.gouv.fr>

1 Sur la page d'authentification
<https://elections-urps.sante.gouv.fr>
Cliquez sur "Vous n'avez pas reçu vos codes"



SAISISSEZ

1. Nom de Naissance
2. Date de Naissance
3. N° commune : 8ème, 9ème et 10ème chiffres de votre n° SS sur carte vitale
4. N° RPPS sur votre CPS : 11 caractères
5. N° ordinal : à 6 chiffres sans la lettre A, sur votre carte ordinale



3
Saisissez votre numéro de téléphone



4
Cliquez sur Obtenir un nouvel identifiant



Saisir

1. IDENTIFIANT reçu par SMS
2. NUMERO ORDINAL à 6 chiffres sans la lettre A sur votre carte d'inscription à l'Ordre
3. NUMERO DE PORTABLE



6
Saisissez le mot de passe reçu par SMS



7
Cliquez sur CONNEXION
Sélectionnez ma liste USPO

VOTEZ USPO